

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 10 mars 2020

L'an deux-mille-vingt, le dix mars à partir de neuf heures trente minutes, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°1

**Objet : Elargissement du groupement de commandes Energies Vienne
à l'achat d'électricité de catégorie C5**

Étaient présents (22)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY

Monsieur Jean-Claude BOUTET (sorti)

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Pierre GOURMELON

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Monsieur Jean-Paul MOINE

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur François AUDOUX

Monsieur Jean-Claude BONNET

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Ernest COLIN

Monsieur Joël DORET

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Gilles MULTEAU

Monsieur Maurice RAMBLIÈRE

Monsieur Gérard SARDET

Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (1) :

Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN.

Absents excusés (5) : Madame Evelyne AZIHARI, Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Dominique GAUTHIER, Monsieur Dominique HAUTE puis Monsieur Edouard RENAUD contraint de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER et Alexandre SALINI ainsi que Madame Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers.



Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite "loi NOME",

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, dite "loi ÉNERGIE et CLIMAT" et notamment ses articles 62 et 63,

Vu les délibérations en date du 14 avril 2014 et du 7 juillet 2014, par lesquelles le Bureau du SIVEER a décidé d'adhérer au groupement de commande mis en place par le Syndicat ÉNERGIES VIENNE pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés subséquents portant notamment sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité,

Considérant que, dans la continuité de la loi NOME qui avait supprimé les Tarifs Régulés de Vente (TRV) d'énergie pour les grands consommateurs, la loi "ÉNERGIE et CLIMAT" supprime également ces tarifs à compter du 31 décembre 2020 pour les consommateurs finals non domestiques (y compris les collectivités) qui emploient plus de 10 personnes et dont les recettes ou le total de bilan annuel dépassent les 2 millions d'euros, ce qui est le cas d'Eaux de Vienne-Siveer.

Dans le cadre de la disparition progressive de ces TRV, le syndicat ENERGIES VIENNE a constitué dès 2014 un groupement de commandes d'achat d'énergie gratuit auquel toutes les collectivités et établissements publics de la Vienne peuvent adhérer s'ils le souhaitent. Cela permet de massifier les volumes d'énergie à acheter (en électricité comme en gaz naturel) et de mutualiser la procédure de mise en concurrence des fournisseurs.

La plupart des collectivités membres du syndicat ENERGIES VIENNE ont fait le choix de rejoindre ce groupement, ainsi que les acteurs publics locaux, comme Eaux de Vienne-Siveer.

Les achats concernées par ce groupement sont les suivants :

- fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés ;
- et/ou fourniture et acheminement d'électricité et services associés ;
- et/ou prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

L'accompagnement proposé consiste en la préparation et l'organisation gratuite par le Syndicat ENERGIES VIENNE de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants et de passation des marchés ou accords-cadres et de leurs marchés subséquents.

Le Syndicat ENERGIES VIENNE, dans le cadre de sa mission de coordonnateur du groupement de commandes, demande aux collectivités adhérentes de confirmer leur souhait que leurs points de consommation concernés par ces nouvelles dispositions soient inclus dans le nouvel appel d'offres qu'il se propose de lancer d'ici la fin de l'année.

Le Président étant contraint de sortir momentanément de la salle, Monsieur Philippe Patey, 1^{er} vice-président fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à la majorité des votants et une abstention :

- d'approuver l'intégration de tous les points de consommation d'électricité concernés par les dispositions de la loi "ÉNERGIE et CLIMAT", incluant les segments de consommation d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA (kilovoltampère), dans l'appel d'offres passé par le syndicat ENERGIES VIENNE ;
- de communiquer au coordonnateur du groupement de commandes ENERGIES VIENNE la nature et l'étendue de ses nouveaux besoins, y compris ceux en gaz naturel, en vue de la passation du nouvel accord-cadre et marchés subséquents à suivre.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.03.2020

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 10 mars 2020

L'an deux-mille-vingt, le dix mars à partir de neuf heures trente minutes, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°2

Objet : Acquisition d'un terrain à Archigny pour la construction d'une nouvelle station d'épuration

Étaient présents (22)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY

Monsieur Jean-Claude BOUTET (sorti)

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Pierre GOURMELON

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Monsieur Jean-Paul MOINE

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur François AUDOUX

Monsieur Jean-Claude BONNET

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Ernest COLIN

Monsieur Joël DORET

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Gilles MULTEAU

Monsieur Maurice RAMBLIÈRE

Monsieur Gérard SARDET

Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (1) :

Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN.

Absents excusés (5) : Madame Evelyne AZIHARI, Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Dominique GAUTHIER, Monsieur Dominique HAUTE puis Monsieur Edouard RENAUD contraint de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER et Alexandre SALINI ainsi que Madame Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers.



Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 9 mars 2017 modifiée le 19 juin 2019 portant délégation de pouvoirs au Bureau pour réaliser tout acte d'acquisition pour un montant maximum par acte de 200 000 € HT,

Le Président rappelle que la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a notamment transféré au Syndicat l'intégralité de la compétence Assainissement pour l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il expose que Grand Châtellerault avait décidé, par délibération du conseil communautaire du 8 juillet 2019, d'acquérir une parcelle de terre située sur le territoire de la commune d'Archigny (Vienne), au lieudit "Les Essarts", identifiée au cadastre section AY n°280, d'une surface de 6 240 mètres carrés, afin d'y construire une nouvelle station d'épuration.

Ladite parcelle appartient à Monsieur Jean-Claude Pinneau et Madame Jannick Pinneau, qui ont accepté de la céder à Grand Châtellerault moyennant le prix de 2 496 € soit 0,40 € /m².

L'établissement de l'acte authentique de vente a été confié à Maître Plazannet, notaire à La Roche-Posay (Vienne), mais celui-ci n'a pas encore été signé.

Le Syndicat souhaitant poursuivre cette opération de construction d'une nouvelle station d'épuration, il est proposé de poursuivre cette acquisition, en lieu et place de Grand Châtellerault.

Le Président étant contraint de sortir momentanément de la salle, Monsieur Philippe Patey, 1^{er} vice-président fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition par le Syndicat, moyennant le prix de 2 496 €, d'une parcelle de terrain non-bâti, identifiée au cadastre section AY n°280, pour une contenance de 6 240 m², située sur le territoire de la commune d'Archigny (Vienne), au lieu-dit "Les Essarts", appartenant à Monsieur et Madame Pinneau ;
- de confier l'établissement de l'acte à la société civile professionnelle Hervé Plazannet, titulaire d'un office notarial situé 18 boulevard Victor Hugo à la Roche-Posay (86270), les frais d'actes estimés à 700 €, étant à la charge du Syndicat ;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte authentique d'acquisition et à le signer, ainsi que tout document nécessaire à ladite opération.



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.03.2020

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 10 mars 2020

L'an deux-mille-vingt, le dix mars à partir de neuf heures trente minutes, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°3

Objet : Acquisition d'un terrain à Pleumartin pour la construction d'une nouvelle station d'épuration

Étaient présents (22)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY	Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Jean-Claude BOUTET (sorti)	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Claude SERGENT	Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (1) :

Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN.

Absents excusés (5) : Madame Evelyne AZIHARI, Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Dominique GAUTHIER, Monsieur Dominique HAUTE puis Monsieur Edouard RENAUD contraint de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER et Alexandre SALINI ainsi que Madame Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers.



Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 9 mars 2017 modifiée le 19 juin 2019 portant délégation de pouvoirs au Bureau pour réaliser tout acte d'acquisition pour un montant maximum par acte de 200 000 € HT,

Le Président rappelle que la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a notamment transféré au Syndicat l'intégralité de la compétence Assainissement pour l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il expose que Grand Châtellerault avait décidé, par délibération du conseil communautaire du 6 novembre 2019, d'acquérir une surface d'environ 6 000 mètres carrés (cf. plan en annexe) à prendre sur une parcelle de terre située sur le territoire de la commune de Pleumartin (Vienne), au lieudit "Les Prés de l'Étang", identifiée au cadastre section AH n°185, afin d'y construire une nouvelle station d'épuration.

Ladite parcelle appartient en indivision à Madame Chantal Aubourg, Monsieur Bertrand Nathieras, Monsieur Joris Nanthieras (nus-proprétaires) et Madame Fernande Texier (usufruitière), qui ont accepté de la céder à Grand Châtellerault moyennant le prix de 0,60 € par mètre carré.

L'établissement de l'acte authentique de vente a été confié à Maître Plazannet, notaire à La Roche-Posay (Vienne), mais celui-ci n'a pas encore été signé.

Le Syndicat souhaitant poursuivre cette opération de construction d'une nouvelle station d'épuration, il est proposé de poursuivre cette acquisition, en lieu et place de Grand Châtellerault.

Le Président étant contraint de sortir momentanément de la salle, Monsieur Philippe Patey, 1^{er} vice-président fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition par le Syndicat, moyennant le prix de 0,60 € par mètre carré, d'une surface maximum de 6 200 m² à prendre sur la parcelle de terrain non-bâti identifiée au cadastre section AH n°185, d'une contenance totale de 16 230 mètres carrés, située sur le territoire de la commune de Pleumartin (Vienne), au lieu-dit "Prés de l'Étang", appartenant indivisément à Madame Chantal Aubourg, Messieurs Bertrand Nanthieras et Joris Nanthieras, et à Madame Fernande Texier ;
- de confier l'établissement de l'acte d'acquisition à la société civile professionnelle Hervé Plazannet, titulaire d'un office notarial situé 18 boulevard Victor Hugo à la Roche-Posay (86270), les frais d'actes estimés à 900 €, et les frais de division estimés à 1000 € HT, étant à la charge du Syndicat ;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte authentique d'acquisition et à le signer, ainsi que tout document nécessaire à ladite opération.



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16-03-2020



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 10 mars 2020

L'an deux-mille-vingt, le dix mars à partir de neuf heures trente minutes, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°4

Objet : Ecrêtements de factures proposés par la Commission "Relations abonnés et solidarité" réunie le 11 février 2020

Étaient présents (22)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY	Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Jean-Claude BOUTET (sorti)	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Claude SERGENT	Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (1) :

Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN.

Absents excusés (5) : Madame Evelyne AZIHARI, Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Dominique GAUTHIER, Monsieur Dominique HAUTE puis Monsieur Edouard RENAUD contraint de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER et Alexandre SALINI ainsi que Madame Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers.

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission « Relations abonnés et solidarités » s'est réunie le 11 février dernier pour examiner des demandes d'écrêtement de factures formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations d'eau inexplicées, remises gracieuses compte tenu de situations financières personnelles difficiles...).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions fixées à l'article 2 de la loi dite WARSMANN du 17 mai 2011 pour bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau. Sur 19 dossiers étudiés, la Commission fait les propositions suivantes :

- 7 dossiers refusés ;
- 11 dossiers avec avis favorable
- 1 dossier est en instance de décision.

Le Président étant contraint de sortir momentanément de la salle, Monsieur Philippe Patey, 1^{er} vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- de retenir les propositions d'écrêtement de factures ou de remise gracieuse pour les 11 dossiers présentés, en acceptant les écrêtements suivants :

Référence abonné	Proposition de la Commission « relations abonnés et solidarités »	Montant estimé (en € TTC)
62 05 00726	Accord pour dégrèvement exceptionnel de 1385 m ³ sur la facture d'assainissement n° 20182204426138 soit une facturation de 150 m ³ au lieu de 1 535 m ³	1 113,36 €
64 02 20824	Accord pour dégrèvement exceptionnel de 97 m ³ sur la facture d'assainissement n° 20192205414268 soit une facturation de 121 m ³ au lieu de 218 m ³	139,78 €
64 16 09246	Accord pour un dégrèvement exceptionnel de 36 m ³ sur la facture d'eau n° 20190705409021 et 75 m ³ sur la facture d'assainissement n° 20192205415577 soit une facturation de 78 m ³ pour la part eau et 39 m ³ pour la part assainissement au lieu de 114 m ³	177,48 €
24 10 03747	Accord pour remboursement des frais d'huissier	225,90 €
24 08 00425	Accord pour un dégrèvement exceptionnel de 60 m ³ sur la facture d'eau n° 20190405859958 soit une facturation de 208 m ³ au lieu de 268 m ³	101,91 €
24 13 02771	Accord pour un dégrèvement exceptionnel de 120 m ³ sur la part eau et 213 m ³ sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 20190405859019 soit une facturation de 186 m ³ et 93 m ³ au lieu de 306 m ³	622,99 €
32 01 04638	Accord pour dégrèvement exceptionnel de 874 m ³ sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 20190405591157 soit une facturation de 22 m ³ au lieu de 896 m ³	1195,02 €
66 07 00193	Accord pour dégrèvement exceptionnel de 1428 m ³ sur la part assainissement de la facture d'eau d'assainissement n°20197105605661 soit une facturation de 39 m ³ au lieu de 1467 m ³	2905,98 €
18 01 05746	Accord pour dégrèvement exceptionnel de 180 m ³ sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°20190405665470 soit une facturation de 10 m ³ au lieu de 190 m ³	274,43 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 086-200049104-20200310-DG_20200310_04-DE

58 03 00267	Accord pour annulation de la facture n°1201600018/01 et réémission à hauteur de 50% de la facture initiale (facture Syndicat pour réparation fuite accidentelle)	107,35 €
63 09 05882	Accord pour dégrèvement exceptionnel de 430 m ³ sur la facture d'assainissement n°20s92205460800 soit une facturation de 71 m ³ au lieu de 501 m ³	805,83 €
Total :		7 670,03 €



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.03.2020

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200310-DG_20200310_04-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 10 mars 2020

L'an deux-mille-vingt, le dix mars à partir de neuf heures trente minutes, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°5

Objet : Demande de subvention auprès du Département de la Vienne pour l'animation des dossiers de réhabilitation des assainissements non collectifs

Étaient présents (22)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY

Monsieur Jean-Claude BOUTET (sorti)

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Pierre GOURMELON

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Monsieur Jean-Paul MOINE

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur François AUDOUX

Monsieur Jean-Claude BONNET

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Ernest COLIN

Monsieur Joël DORET

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Gilles MULTEAU

Monsieur Maurice RAMBLIÈRE

Monsieur Gérard SARDET

Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (1) :

Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN.

Absents excusés (5) : Madame Evelyne AZIHARI, Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Dominique GAUTHIER, Monsieur Dominique HAUTE puis Monsieur Edouard RENAUD contraint de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER et Alexandre SALINI ainsi que Madame Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers.



Le Président rappelle au Bureau qu'une convention a été signée entre Eaux de Vienne et le Département de la Vienne pour encourager la mise en œuvre de travaux de réhabilitation des assainissements non-collectifs.

L'enveloppe globale des aides à la réhabilitation subventionnées par le Conseil Départemental pour l'année 2020 est de 150 000 € TTC (montant identique à celui de l'année 2019).

Le plafond maximum de l'aide attribuée à chaque particulier bénéficiaire est de 3 000 € TTC par dossier.

En outre, le Département de la Vienne verse à Eaux de Vienne-Siveer une aide à l'animation des dossiers de réhabilitation, d'un montant de 160 € TTC par dossier qui arrive à son terme.

Le Président procède au vote en l'absence de Monsieur Sergent, contraint de sortir momentanément de la salle.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention pour l'animation auprès du Département de la Vienne pour 53 dossiers, soit pour un montant de 8 480 € TTC,
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental pour l'année 2020,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET



Publié le 16.03.2020

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 10 mars 2020

L'an deux-mille-vingt, le dix mars à partir de neuf heures trente minutes, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°6

Objet : Travaux d'extension du réseau d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable à Chauvigny

Étaient présents (22)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY	Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Jean-Claude BOUTET (sorti)	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Claude SERGENT	Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (1) :

Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN.

Absents excusés (5) : Madame Evelyne AZIHARI, Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Dominique GAUTHIER, Monsieur Dominique HAUTE puis Monsieur Edouard RENAUD contraint de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER et Alexandre SALINI ainsi que Madame Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers.



Le Président informe les membres du Bureau qu'une délibération avait été prise pour mener à bien le projet de renouvellement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'eaux usées, avenue du Moulin des Dames à Chauvigny. Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le comité local de Chauvigny pour l'année 2018.

Dans le cadre de cette délibération, le Président avait précisé que les crédits nécessaires avaient été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement des budgets eau et assainissement, lors de la séance du 28 février 2019.

Le projet estimé à 422 500 € HT se décomposait de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux Eau potable	170 000
Travaux Assainissement	230 000
SOUS-TOTAL	400 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	22 500
TOTAL	422 500

La consultation des entreprises a été opérée et les offres des entreprises ouvertes. Il se trouve que toutes les offres dépassent l'estimation du montant des travaux réalisée par la maîtrise d'oeuvre.

Les raisons possibles de l'écart entre estimation et propositions sont les suivantes :

- Les contraintes relatives à ce chantier sont assez fortes : il suppose une fermeture de la route départementale 749 entre Chauvigny et Châtellerault. A cet effet, dans le critère des offres, le Syndicat a intégré le délai afin que les entreprises soient en capacité de proposer des moyens techniques et humains importants afin de réduire le délai d'exécution et la déviation générée par les travaux,
- Le passage du tour de France à Chauvigny interdit de réaliser les travaux au-delà du 15 juin 2020 ou alors de ne les démarrer qu'en septembre. Sur les bases d'une réalisation du chantier au cours du premier semestre, les entreprises ont intégré cette difficulté,
- Nous sommes en présence d'un chantier mixte où sera posé un réseau d'assainissement et renouvelé un réseau d'eau potable. En dehors du fait que nous enregistrons un redressement financier des propositions faites par les entreprises sur la séquence quinquennale d'Eaux de Vienne, le bordereau des prix du Syndicat utilisé pour l'estimation des travaux n'intègre pas les difficultés inhérentes à la réalisation simultanée de ces travaux d'assainissement et d'eau potable, synonyme d'une réduction significative des cadences du fait de la multiplicité des actions à opérer. Depuis 2019, sur des études comparables, le bureau d'études du Syndicat prend des coefficients de sécurité entre 15 et 20% pour ce type de chantier.

Afin de pouvoir envisager l'attribution des marchés de travaux (lot "réseaux" et lot "poste de refoulement") et une réalisation des travaux lors de ce premier semestre, il serait nécessaire d'abonder les crédits alloués aux travaux d'eau et d'assainissement :

- eau potable : + 30 000 €HT (les crédits alloués pour 2020 pour le renouvellement de branchements plomb pourraient être ramenés de 125 000 €HT à 95 000 €HT)
- assainissement : + 70 000 €HT (La réhabilitation du filtre à sables du village de La Roche sur la commune de Pindray pourrait être reporté en 2021)

Les travaux d'assainissement resteraient subventionnés à 80% sur la base de l'estimation initiale sur laquelle l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avait appliqué un plafond "travaux". Le Syndicat a reçu l'arrêté de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 60% d'aides et attend la réponse du Département pour les 20% complémentaires.

Monsieur Philippe Patey informe l'assemblée qu'il ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver l'augmentation des crédits sur les budgets eau (+ 30 000 €HT) et assainissement (+ 70 000 €HT) des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'eaux usées Avenue du Moulin des Dames à Chauvigny (Vienne) afin de permettre à la COMAPA du 17 mars prochain de rendre un avis sur l'attribution de ces marchés de travaux.
- d'autoriser le Président à signer les marchés à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits nouvellement affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.03.2020

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 086-200049104-20200310-DG_20200310_06-DE